Les cimetières de Challans offrent aux familles des défunts un espace de sérénité, propice au recueillement.

tarifs 2023

prestations	*montant*
Concessions de caveau ou en pleine terre (pour 2 m²)	
Concession de 15 ans	160 €
Concession de 30 ans	408 €
Concessions de case de columbarium	
Concession de 10 ans	341 €
Concession de 20 ans	627 €
Concession de 30 ans	913 €
Concessions de cavurne	
Concession de 10 ans	275 €
Concession de 20 ans	505 €
Concession de 30 ans	730 €
Jardin du souvenir	
Installation d'une plaquette portant le nom, le prénom et la date de décès du défunt.	40 €
Utilisation du caveau provisoire au-delà de sept jours	
Par semaine ou fraction de semaine	22 €

service Population
Hôtel de Ville
1, boulevard Lucien-Dodin
85300 Challans

Du lundi au vendredi, sauf jours fériés :
de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 45

téléphone
02 51 49 79 78

courriel
etatcivil@challans.fr

www.challans.fr

challans

graphitti communicationgraphique:nantes:2023 {graphitti.eu}

cimetières 2023
de Challans

LA VILLE SIMPLEMENT HUMAINE

www.challans.fr

challans

cimetière du

Caillou Blanc

rue de Haute-Perche
ouvert tous les jours
de 8 h à 18 h du 1er novembre au 31 mars
de 8 h à 20 h du 1er avril au 31 octobre

Un secteur traditionnel disposant d'emplacements pour l'inhumation en pleine terre ou en caveau

- les **urnes cinéraires** peuvent être scellées sur le monument ou inhumées en caveau ;
- durée des concessions : **15 ou 30 ans**.

Un **secteur cinéraire**

- le columbarium contient des cases pour **l'inhumation d'urnes cinéraires** ;
- durée des concessions : **10, 20 ou 30 ans**.

ZÉROPESTICIDE DANS LES CIMETIÈRES

Pour respecter la qualité de notre environnement et de l'eau, la santé des visiteurs et des jardiniers, pour que nos lieux de mémoire redeviennent lieux de vie pour la nature, cet espace est entretenu sans pesticide. Les travaux d'enherbement des allées et la présence d'une végétation spontanée sont le signe d'une gestion responsable des cimetières.

cimetière des

Bretellières

route de Cholet
ouvert tous les jours
de 8 h à 18 h du 1er novembre au 31 mars
de 8 h à 20 h du 1er avril au 31 octobre

Un secteur traditionnel disposant d'emplacements pour l'inhumation en pleine terre ou en caveau

- les **urnes cinéraires** peuvent être scellées sur le monument ou inhumées en caveau ;
- durée des concessions : **15 ou 30 ans**.

Un **secteur cinéraire**

- il dispose de cavurnes et de cases de colombarium où il est possible d'**inhumer des urnes cinéraires** ;
- durée des concessions : **10, 20 ou 30 ans**.

Un **jardin du souvenir**

- destiné à la **dispersion des cendres**.

acquisition *d'une concession funéraire*

En cas de décès, il est possible d'établir une **concession funéraire au cimetière des Bretellières ou au cimetière du Caillou Blanc**.

Le **règlement général** des cimetières prévoit que le droit d'établir une concession dans les cimetières de Challans est dû :

- aux personnes décédées à Challans, quel que soit leur domicile ;
- aux personnes domiciliées à Challans, quel que soit le lieu où elles sont décédées ;
- aux personnes qui ont droit à une sépulture de famille à Challans ;
- aux Français établis hors de France inscrits sur la liste électorale de Challans.

La concession peut ensuite être renouvelée par le concessionnaire puis par ses ayants droit, selon les tarifs en vigueur, au plus tard dans les deux ans à compter de la date d'expiration de la concession.

pompes *funèbres*

Des opérateurs funéraires privés **assurent diverses prestations** relevant du service extérieur des pompes funèbres.

Renseignements en mairie ou auprès des prestataires privés.